

LE PRÉSIDENT :

Vous seriez sur la liste des organismes intéressés.

1465 **M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :**

Oui, oui, oui. Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1470

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Pronovost.

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1475 Merci. Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1480

Alors, nous passons maintenant à l'Association des architectes paysagistes. Vous êtes deux?

M. BERNARD BIGRAS :

1485

En duo, oui.

LE PRÉSIDENT :

En duo?

1490 **M. BERNARD BIGRAS :**

Oui, on va être en duo, mais ne vous inquiétez, on ne doublera pas le temps qui nous est alloué.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Et, vous ne parlerez pas en même temps.

1500 **M. BERNARD BIGRAS :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1505 Donc ça vous prend deux chaises.

M. BERNARD BIGRAS :

Voilà. Et, on n'a pas de présentation, effectivement.

1510

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez bien vous nommer en début pour la transcription.

1515 **M. BERNARD BIGRAS :**

Bien sûr. Bernard Bigras, directeur général de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

1520 **Mme ISABELLE GIASSON :**

Isabelle Giasson, présidente du conseil d'administration de l'AAPQ et je travaille en pratique privée.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. On vous écoute.

1530 **M. BERNARD BIGRAS :**

Alors, d'abord, nous tenons à remercier l'OCPM de nous accorder cet espace-temps afin de présenter notre opinion écrite qui résume la vision de l'Association des architectes paysagistes du Québec en regard à l'avenir du parc Jean-Drapeau.

1535 L'AAPQ est une corporation professionnelle regroupant plus de 500 architectes paysagistes agréés et 98 membres stagiaires qui œuvrent dans les secteurs public, privé, institutionnel, communautaire et universitaire. Notre association a pour mission de rassembler, de représenter et de soutenir ses membres, ainsi que de promouvoir la profession d'architecte paysagiste dans le contexte de la protection, la mise en valeur, la gestion et la création des
1540 paysages en tous milieux, ce qui contribue à créer un cadre de vie durable, fonctionnel, esthétique, sain, pour la population.

Notre opinion écrite présente un constat et sept recommandations. D'abord, au
1545 printemps 2014, l'AAPQ s'est penchée sur l'état du parc Jean-Drapeau à l'occasion de son congrès annuel. Notre constat était le suivant : le site intègre du mobilier disparate et désuet; l'affichage est éparpillé et fractionné; les fonctions des bâtiments de services sont inadéquats; les qualités formelles et stylistiques des bâtiments sont discutables; certaines espèces végétales

1550 sont inappropriées et en mauvais état; la configuration des promenades hautes et basses est à revoir; l'aménagement de l'espace est pauvre au regard de son articulation et de ses vues actuelles et potentielles; finalement, la Place des Nations est en mauvais état. En somme, nous sommes en présence d'un site déstructuré.

1555 Pour l'Association des architectes paysagistes du Québec, une vision d'ensemble et cohérente devrait permettre de retisser le parc. Tel devrait être l'objectif principal du futur Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau. Cette nouvelle vision doit, à notre avis, s'appuyer sur une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du parc et se traduire dans une conception moderne de l'aménagement du site qui permettra à Montréal de réaffirmer sa position privilégiée comme ville UNESCO du design.

1560 D'ailleurs, nous croyons que le parc possède tous les attributs pour devenir un pôle de design, et ce, dans la suite des premiers concepteurs du parc, que l'on pense à l'architecte paysagiste Frederick Todd et ceux qui lui ont succédé avec la tenue de l'Expo 67. Ce pôle de design intégrant l'architecture de paysage doit s'appuyer sur une réaffirmation et une consolidation de la vocation du parc Jean-Drapeau comme grand parc urbain animé de la valeur patrimoniale dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein-air. C'est essentiellement notre deuxième recommandation.

1570 Vous nous direz que c'est déjà le cas. Vous nous direz aussi qu'il n'y a rien de nouveau dans cette recommandation. C'est vrai. Mais nous ne pouvons que constater, 25 ans après l'adoption du plus récent Plan directeur du parc, que nous nous sommes éloignés des principes directeurs. Rappelons que l'objectif principal du plan de 1993 visait et je cite :

1575 « *L'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par des nouveaux équipements ou des événements ponctuels mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement.* »

1580 Nous connaissons la suite. Les grands événements de divertissement et sportifs se sont développés, soutenus par des investissements importants, sans véritable vision cohérente du site et menant à un fractionnement du parc. Pendant ce temps, plusieurs actifs architecturaux et naturels, que l'on pense aux bâtiments de l'Expo ou au patrimoine naturel et historique, ont été négligés.

1585 Notre troisième recommandation vise à doter le parc Jean-Drapeau d'un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels. Nous croyons que cette approche, non seulement permettra de préserver notre patrimoine naturel, mais réduit les risques financiers diversifiant ainsi des investissements. En somme, les investissements dans nos infrastructures vertes sont des investissements pour l'avenir. D'ailleurs, Montréal l'a bien compris en se fixant comme cible d'accroître l'indice montréalais de canopée de 5 %, le faisant passer de 20 à 25 % d'ici 2025. Le
1590 parc Jean-Drapeau parmi les cinq grands parcs urbains de Montréal ne peut être en reste, il ne peut être en marge.

1595 À notre avis, bien que le parc ait adopté un Plan maître forestier, plan que nous saluons, plan qui, à notre avis, devrait servir de référence de premier niveau dans la conception du plan de développement, le parc doit aller plus loin en adoptant une stratégie de végétalisation qui inclura non seulement un plan d'action de plantation mais aussi le développement d'un modèle de croissance et de rendement dynamique de la canopée. Les projets de développement futur, quels qu'ils soient, et leur impact sur l'arborescence du parc, ne peuvent être évalués à la pièce. Des mécanismes de surveillance et des modèles dynamiques doivent être élaborés afin de
1600 protéger le couvert forestier du parc. Il doit en être de même pour le paysage, un atout inestimable pour le parc Jean-Drapeau.

Mme ISABELLE GIASSON :

1605 Je vais poursuivre. Donc le parc Jean-Drapeau ne serait pas ce qu'il est sans son réseau de promenade et de sentiers, au tout départ conçu par Frederick Todd et déployé par la suite sur l'ensemble des îles. Une partie du réseau offre des vues imprenables sur le fleuve, la montagne

et le centre-ville. La promenade riveraine panoramique est un élément distinctif de l'identité paysagère du parc Jean-Drapeau et elle mériterait à ce titre une signature originale.

1610

Le Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau devrait intégrer une étude globale et approfondie des unités de paysage de l'ensemble du site, des relations entre elles et des relations à leur contexte afin d'orienter l'élaboration du plan d'aménagement d'ensemble.

1615

Cette étude devrait comprendre des analyses quantitatives et qualitatives établissant les caractéristiques paysagères sous l'angle végétal, physique, visuel, socioculturel, historique, symbolique et esthétique, les caractéristiques paysagères issues des interrelations de facteurs naturels et humains et une synergie que le parc devrait permettre de réaliser, tel qu'énoncé dans le Plan directeur de 1993. Mais, surtout, le parc devrait se doter d'une charte du paysage, ce qui est notre cinquième recommandation.

1620

Cet outil de prise de décision élaboré en concertation avec les intervenants pourrait être un levier très fort de mobilisation et d'appropriation des citoyens qui sont attachés à la valeur des paysages. Parce que, quoi qu'on en dise, les Montréalais demeurent attachés aux aménagements paysagers du parc. À titre d'exemple, treize ans après la tenue de l'Expo 67 et près de 40 ans après l'Exposition internationale des floralies, des milliers de Montréalais continuent annuellement de profiter, à pied ou à vélo, des sentiers et de la beauté des aménagements, des jardins, des floralies.

1625

1630

Si Montréal a su, il y a près de 40 ans, faire preuve d'audace en présentant un projet d'envergure internationale exposant plusieurs dizaines de milliers de variétés de fleurs et de plantes dans de vastes jardins organisés en plusieurs thématiques, nous pouvons faire revivre ces jardins en mettant de l'avant de nouvelles approches en matière de design végétal. Mais pour y arriver, nous recommandons de mettre en place un programme d'immobilisation des jardins, des floralies. Nous estimons que nous arrivons à un moment critique pour la pérennité de

1635

1640 ces jardins. Un programme ambitieux visant la restauration, la revitalisation, l'actualisation et le développement original des jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et, bien sûr, les compositions paysagères devraient tous être incluses au plan de gestion des actifs.

1645 En terminant, je vous dirais que ce n'est pas parce qu'elle figure à la toute fin de nos recommandations qu'elle est la moins importante, nous estimons qu'il est fondamental d'intégrer des architectes paysagistes au sein de l'équipe de direction et de gestion du parc Jean-Drapeau. Cette absence quasi historique de professionnel de l'architecture de paysage au sein de l'équipe de pilotage et l'équipe de mise en œuvre du Plan directeur de 1993 explique peut-être en partie que la direction du parc se soit éloignée de sa vocation première qui est le contact avec la nature.

1650 Il relève pour nous de l'évidence que l'évolution d'un grand parc urbain comme le parc Jean-Drapeau doit reposer sur une participation et une contribution importantes d'architectes paysagistes au sein de l'équipe en place et ainsi que dans les équipes de gestion. Nous sommes toutefois heureux de constater qu'au cours des derniers mois, la direction a nommé un architecte paysagiste au sein de son conseil d'administration et elle a aussi engagé un employé à mi-temps qui agit un peu comme consultant. Donc on est quand même dans la bonne direction.

1660 En conclusion, c'est plus que la réalisation d'un Plan directeur et d'aménagement du parc auquel nous sommes conviés. C'est de savoir ce que nous voulons laisser en héritage aux générations qui nous suivront, particulièrement lorsque ces dernières contempleront et utiliseront les îles. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1665 Questions?

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1670 Oui, une ou deux petites. Au tout début de votre document, vous parlez d'une conception moderne. « *Cette vision, à notre avis, doit s'appuyer sur une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du parc Jean-Drapeau et se traduire dans une conception moderne de l'aménagement du site.* » Qu'est-ce qu'une conception moderne de l'aménagement d'un site?

Mme ISABELLE GIASSON :

1675 J'ai participé à plusieurs projets patrimoniaux et historiques comme le square Dorchester, la Place d'Armes, la Place Vauquelin, et à chaque fois, l'objectif ultime, c'est de laisser les traces du passé, de commémorer ce qui s'est fait avant pour ne pas perdre la trace de l'histoire. Mais dans une dynamique plus contemporaine où on n'a pas les mêmes activités qu'il y a 100 ans, on n'utilise pas l'espace de la même façon. Donc il y a une certaine modernité ou
1680 contemporanéité qu'il faut prendre en compte pour aménager des espaces publics.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1685 Et, qui s'adapte en fonction des époques et qui évolue aussi en fonction de...

Mme ISABELLE GIASSON :

1690 Bien, en fait l'aspect de la modernité indique qu'aujourd'hui, on n'utilisera peut-être pas les mêmes matériaux, on ne disposera pas les bancs de la même manière dans un espace public parce que la façon dont on parle ou on ne parle pas – avec nos téléphones cellulaires – à nos voisins d'à côté, bien ça fait que des fois, on dispose les bancs différemment. C'est un exemple parmi d'autres, mais c'est une façon d'aménager qui est beaucoup plus contemporaine et qui doit être faite dans tous les espaces publics pour prendre en compte la clientèle à laquelle
1695 on s'adresse.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1700 Vous avez fait référence dans votre recommandation numéro 2, vous avez fait référence au parc et à l'espace vert et bleu et vous parlez aussi « *dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein-air.* » Vous avez fait allusion, en sachant qu'il y a des grands événements aussi qui se tiennent. Est-ce que c'est inclus, est-ce que les grands événements font partie de ce que vous définissez comme étant la pratique d'activités culturelles ou non?

1705 **M. BERNARD BIGRAS :**

1710 Écoutez, d'abord, ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a moyen de trouver une optimale cohabitation entre les événements sportifs et de divertissements qui se tiennent à l'intérieur du périmètre actuel, je vous dirais, du parc Jean-Drapeau et le développement d'activités, qu'elles soient de loisir, récréatives ou autres. D'ailleurs, la charte du paysage devrait nous permettre de mettre à contribution les citoyens afin de favoriser différentes activités dont la marche, les différentes utilisations de sentier. Donc ça, c'est possible.

1715 Mais ce qu'on veut vous dire aujourd'hui, c'est qu'on ne s'oppose pas aux grands événements sportifs, puis on est tout à fait conscient qu'il y a un enjeu financier pour le parc Jean-Drapeau. On va se dire les choses de façon très réelle : 50 % des revenus autonomes proviennent de ces événements, l'autre partie vient de la Ville de Montréal. Et donc, ce que l'on dit, c'est qu'il existe aussi un autre actif qui est l'actif naturel qui, lui, peut être mis en valeur et peut aussi contribuer à faire en sorte d'amener des revenus autonomes pour le parc Jean-Drapeau. Et, on peut faire preuve d'innovation, puis d'imagination.

1725 Je le disais il y a quelques jours, il y a des expériences immersives particulièrement intéressantes qui ont été développées par des grands joueurs à Montréal, non seulement à Montréal mais ailleurs, qui nous permettraient justement de mettre en valeur, que ce soit la

canopée ou l'ensemble des actifs naturels. Donc l'objectif est clair pour nous dans la mesure où les événements se tiennent dans le périmètre actuel, il y a une cohabitation qui est possible.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1730

On est dans les grandes idées, alors j'essaie juste d'être simple dans ma question parce que c'est très intéressant. Vous avez bien nommé, vous avez constaté que le parc est déstructuré, vous avez nommé votre ambition de retisser ce lieu. Est-ce que dans votre conception du lieu il serait avantageux de bien délimiter les zones d'activités ou de trouver une autre façon de retisser le parc ou selon la saison, selon l'activité, les choses seraient plus fluides? C'est parce qu'on reçoit des avis très différents sur ces... Je profite d'avoir des architectes avec nous.

1735

Mme ISABELLE GIASSON :

1740

Bien, je vous dirais qu'en effet, les architectes paysagistes, évidemment à mon avis vu que je les représente, sont, j'ose dire, les experts de l'organisation de l'espace à l'extérieur. Il y a des endroits où il faut que ça percole, puis il y a des endroits où il faut qu'il y ait des barrières. Donc ce n'est pas ni l'un, ni l'autre. Ça dépend des zones. Ce qui est très déficient dans l'organisation de l'espace présentement sur les deux îles, c'est qu'il y a des bulles de toutes sortes d'affaires un peu partout. C'est ça qu'on dit quand on dit que c'est un peu disparate.

1745

Le Plan directeur de 1993 avait une belle image d'un casse-tête avec tous les morceaux qui étaient détachés et, pour moi, ça représente très bien l'état actuel, l'état 1993 et l'état 2018, comme quoi il faut retisser ça ensemble mais en réorganisant l'espace, là où on le peut, et en créant une certaine transparence, fluidité ou des liens très, très fondus dans l'espace, là où c'est approprié et en créant plutôt des barrières ou des... Ça peut être des barrières visuelles ou sonores ou des barrières de mobilité, dépendamment de quoi on parle, dans d'autres activités ou dans d'autres usages qui seraient mitoyens l'un à côté de l'autre.

1750

1755

M. BERNARD BIGRAS :

1760 Si je peux ajouter, je vous dirais que fort probablement une des clés de ce retissage que nous voulons voir mettre en œuvre sur le parc, c'est fort probablement les promenades riveraines qui permettraient justement d'entrer directement et de pénétrer sur le site, puis peut-être même se rendre jusqu'à la Place des Nations. Donc il y a là, là, derrière les promenades riveraines... Et, d'ailleurs, c'était l'esprit aussi de Frederick Todd de faire en sorte d'avoir un parc qui soit accessible. Donc moi je vous dirais que les promenades riveraines est probablement une des clés afin de favoriser un retissage des différentes fonctions à l'intérieur du site.

1765

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Merci.

1770

LE PRÉSIDENT :

1775 Je vais continuer avec la même, tandis qu'on a des architectes devant nous, il y a des terminologies qui nous interpellent de temps à autre. Le terme « restauration ». On a l'air d'avoir des points de vue différents sur... Restaurer, est-ce que c'est remettre comme c'était à l'époque où ça a été construit? Ou c'est plutôt faire un acte qui permette de conserver là où c'est rendu mais dans un contexte actuel et modernisé. Ce n'est pas clair ce qu'on lit là-dessus.

Mme ISABELLE GIASSON :

1780

1785 Il y a une très bonne étude faite par le gouvernement du Canada là-dessus, vous pourriez la lire, c'est très intéressant, où on parle de restauration, de réhabilitation, de reconstruction. Alors la restauration, c'est souvent garder ce qui était là et le restaurer comme c'était avant, tandis qu'une réhabilitation ou une revitalisation, c'est souvent en ayant des changements qui s'adaptent aux nouveaux usages ou à la nouvelle clientèle ou à la nouvelle époque dans laquelle on se situe.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. On va vous demander de nous trouver la référence, c'est possible pour vous?

1790

Mme ISABELLE GIASSON :

Ça va me faire plaisir de vous l'envoyer si vous...

1795

LE PRÉSIDENT :

Vous vous adressez à notre analyste, s'il vous plaît.

1800

Mme ISABELLE GIASSON :

Bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

1805

Parce que très souvent on a ces concepts-là et comme on est dans une époque de définition d'orientations, c'est bien d'avoir les bons mots pour dire les choses.

Mme ISABELLE GIASSON :

1810

Parlant de bons mots...

LE PRÉSIDENT :

1815

Oui?

Mme ISABELLE GIASSON :

... vous avez dit que vous étiez contents d'avoir des architectes devant vous. Nous ne sommes pas architectes; nous sommes architectes paysagistes.

1820

LE PRÉSIDENT :

Non, j'aurais dû dire paysagistes.

1825

Mme ISABELLE GIASSON :

Voilà. Il y a une grosse, grosse différence.

LE PRÉSIDENT :

1830

Je vois que ça a...

Mme ISABELLE GIASSON :

1835

L'architecte est le spécialiste du bâtiment et l'architecte paysagiste est spécialiste de tous les environnements extérieurs.

LE PRÉSIDENT :

1840

Bien sûr. Bien sûr.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1845

Juste une dernière précision. Dans votre recommandation numéro 1, vous suggérez, vous demandez de faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design. Concrètement, pour

nous qui ne sommes pas des spécialistes du design ou d'architecture du paysage, comment ça s'incarne un pôle intégré de design? Si on proposait au parc Jean-Drapeau, nous, dans nos mots à nous, comment ça s'incarne? C'est quoi?

1850

Mme ISABELLE GIASSON :

Bon, je n'ai pas un exemple précis à vous donner, sinon de faire référence à Expo 67, mais mentionnons que le design évidemment est une notion dont on parle de plus en plus et c'est de plus en plus relié à nos émotions et à l'ambiance que l'on veut créer. Donc c'est une façon de bonifier des espaces. On parle aussi beaucoup de travailler en équipe et, là, tous les mots se confondent : multidisciplinarité, pluridisciplinarité et transdisciplinarité. Tout ça, ça veut dire que tous les spécialistes du design ont une capacité à travailler ensemble pour faire profiter des projets dont peut-être celui du parc Jean-Drapeau.

1855

1860

Moi, je m'imagine qu'au niveau du design, le parc Jean-Drapeau pourrait non pas être un projet pilote mais un projet de démonstration pour montrer les meilleures pratiques qui sont déjà connues, très peu utilisées parce que les gens sont frileux de les construire dans leur arrondissement, par exemple, et je me permets de dire que les Travaux publics dans la plupart des arrondissements sont ceux qui ont le plus difficulté à ouvrir la porte à l'innovation, mais le mot « design » pour moi va avec le mot « innovation » et avec le mot ou le terme « projet de démonstration ».

1865

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1870

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1875

Merci beaucoup.

Mme ISABELLE GIASSON :

Ça fait plaisir.

1880

LE PRÉSIDENT :

Alors on va prendre une courte pause, une quinzaine de minutes. Donc 15 h 5 de retour pour notre prochain intervenant.

1885

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1890

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Nous allons reprendre l'audition des opinions avec monsieur Jean-Claude Marsan. Bienvenue!

1895

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

Merci, Monsieur le président! Je présente ce court mémoire en mon nom personnel. Je ne suis pas architecte de paysage, je suis architecte et urbaniste. Alors son titre, c'est : « Castor, chien et mouton ». Le nom « parc » est issu du latin médiéval *parricus* signifiant enclos. À l'origine, il s'appliquait à de vastes espaces naturels clôturés où on élevait des animaux. Il fut employé également dans le cas de jardins entourant les châteaux. Il en fut de même lorsque dans des villes furent aménagés de grands espaces naturels au bénéfice du bien-être et des loisirs de citoyens. Dans ce sens, ce nom « parc » combine deux essences : nature et protection.

1900

1905